

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

1.1 Identification de la préparation: **Glassex Pro toutes surfaces brillantes et pistolet 500mL**

1.2 Identification de la Société: RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 01 69 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99
service.consommateurs@reckittbenckiser.com

Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Recherche & Développement,
98 route de Sours, BP 835,
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47

1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**
☎ **01 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non classé dangereux

- Contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.
- Contact avec la peau: Un contact prolongé peut provoquer des irritations.
- Ingestion : Peut être irritant pour la bouche et le système digestif.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Liquide nettoyant pour surfaces vitrées. Pistolet de 500 ml.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Butoxypropanol	5131-66-8	225-878-4	< 5 %	Xi	R36/38
Lauryl sulfate de sodium	68585-47-7	271-557-7	< 1 %	Xi	R38, R41
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	215-647-6	< 1 %	C, N	R34, R50
2-aminoethanol	141-43-5	202-483-3	< 1 %	C, Xn	R20/21/22, R34
Parfum	-	-	<0,1 %	Xi	R43, R52/53

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- Xn Nocif
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R34 Provoque des brûlures
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

- Assistance médicale: En cas d'ingestion ou de contact du produit avec les yeux, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes (paupières ouvertes). Si des rougeurs ou des irritations persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau: Rincer abondamment les parties contaminées avec de l'eau.
- Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche immédiatement. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Paris:

CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg St Denis
PARIS CEDEX 75475
Tel: 01 40 05 48 48
Fax: 01 40 05 41 93

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Danger spécifique: Produit non inflammable et n'entretenant pas la combustion.
- Moyens d'extinction: Moyens usuels.
- Equipement de protection : pas de consignes particulières

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : Porter des gants, des lunettes de protection et des vêtements de protection pour éviter le contact du produit avec la peau ou les yeux.
- Protection de l'environnement : Eviter la dispersion du produit dans les égouts et les cours d'eaux.

- Petits volumes (<1 L) : Absorber avec une éponge ou autre tissu absorbant. Rincer à l'eau pour éliminer les résidus.
- Grands volumes : Absorber à l'aide d'un matériau absorbant puis transférer les déchets dans des containers appropriés. Contacter les autorités pour organiser l'élimination des déchets. Rincer à l'eau pour éliminer les résidus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. En cas de manipulation prolongée, porter une protection adéquate (lunettes, gants). Suivre les indications données par l'étiquette.

7.2 STOCKAGE

Stocker dans les récipients d'origine, dans des endroits frais et sec.
Stocker hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre en cas de manipulation d'une grande quantité de produit.

Protection individuelle :

- Respiratoire : pas d'équipement nécessaire si le local est bien ventilé
- Mains : Porter des gants
- Yeux : porter des lunettes de protection
- Corps : porter des vêtements de protection pour éviter un contact prolongé de la peau avec le produit

Voir aussi section 7.1.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Liquide limpide
- Couleur: bleue
- Odeur : Parfum et ammoniacque
- Solubilité: complètement soluble dans l'eau.
- pH: 10,7 – 11,3 (produit pur)
- Point d'ébullition : > 100°C
- Point de fusion : < 0°C

- Densité : 0,99 – 1
- Viscosité : identique à celle de l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Produit stable dans les conditions normales d'utilisation.
- Conditions à éviter : températures supérieures à 50°C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: LD50 (oral, rat) > 2000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le déversement d'une grande quantité de produit peut avoir des effets néfastes sur l'environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Petites quantités: Evacuer les emballages vides avec les déchets ménagers.
- Quantités importantes: Eliminer suivant les règlements en vigueur.
Contacter les autorités de gestion des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Bien que le produit soit non classé, les phrases suivantes sont libellées sur l'emballage, à titre volontaire :
 - S2 Conserver hors de la portée des enfants
 - S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
 - S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage :
(Règlement Détergents 2004/648/EC):

Contient:

- Parfums

Pour les ingrédients : www.rbeuroinfo.com

☐ Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, transposée en droit français par l'arrêté du 9 novembre 2004.

Adaptation selon le règlement 1907/2006/EC, Annexe II.

16. AUTRES INFORMATIONS

☐ ST MARC / JEX/ GLASSEX est une marque déposée.

Formule N° 0104237 : Emission du 20/07/2007.

Rappel des phrases de risque énoncées dans la rubrique N° 3 :

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xi Irritant
- Xn Nocif
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R34 Provoque des brûlures
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.